

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SEINE OUEST

RAPPORT ANNUEL 2019
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS



**Trier c'est protéger
la planète
et l'environnement**

Retrouvez les bienfaits
de votre geste de tri
et les conseils pour bien trier
www.seineouest.fr

08 000 10 10 21

ECO EMBALLAGES

GRAND PARIS
SEINE OUEST

MAIRIE DE BELLIGNY
COMMUNE DE
LES LES MULLINGS
MAIRIE DE LA CROIXE
MAIRIE DE
STAINS
MAIRIE DE
VILLE D'AVRAY

Pierre-Christophe BACHET
Président du Grand Paris Seine Ouest
Maire de Belligny-Bellignol

Christiane BARODY-WEISS
Vice-présidente déléguée à l'environnement et aux déchets
Maire de Meudon-la-Croix



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

Sommaire

PRESENTATION GENERALE	4
Le territoire concerné.....	4
Les différents déchets	5
La compétence collecte et traitement	5
La politique en matière de gestion des déchets.....	6
Les différents acteurs	7
INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE	8
Tonnages 2019 & évolution.....	8
Les Collectes de déchets en porte à porte	10
La Collecte des déchets en apport volontaire	15
La collecte pneumatique	19
Les déchèteries.....	20
La gestion des dépôts sauvages	22
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT	23
Carte des équipements	23
Le devenir des déchets	23
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	25
Principaux contrats de prestations.....	25
Dépenses et recettes globales liées au fonctionnement du service de gestion des Déchets 2019.....	26
Présentation des couts du service de gestion des déchets.....	26
Couts du service & financement	27
Structure du coût du service public.....	27
Coût du service par flux de déchets	29
Comparaison avec les données du référentiel ADEME	32
Evolution des couts	32
PREVENTION DES DECHETS	34
Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	34

La collecte solidaire d'appareils électriques.....	34
Le Compostage	34
LA COMMUNICATION.....	36
Sensibilisation.....	36
Des outils de communication	37
PERSPECTIVES 2020.....	39

PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE CONCERNE

L'Etablissement Public Territorial GPSO Grand Paris Seine Ouest assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 8 communes membres qui comptent 322 723 habitants en 2019.



	Population	Part / Population totale
Boulogne-Billancourt	120 943	37%
Chaville	20 617	6%
Issy-les-Moulineaux	69 231	21%
Marnes-la-Coquette	1 867	1%
Meudon	46 014	14%
Sèvres	24 090	7%
Vanves	28 148	9%
Ville-d'Avray	11 813	4%
Total	322 723	100%

INSEE - population totale légale au 01/01/19

LES DIFFERENTS DECHETS

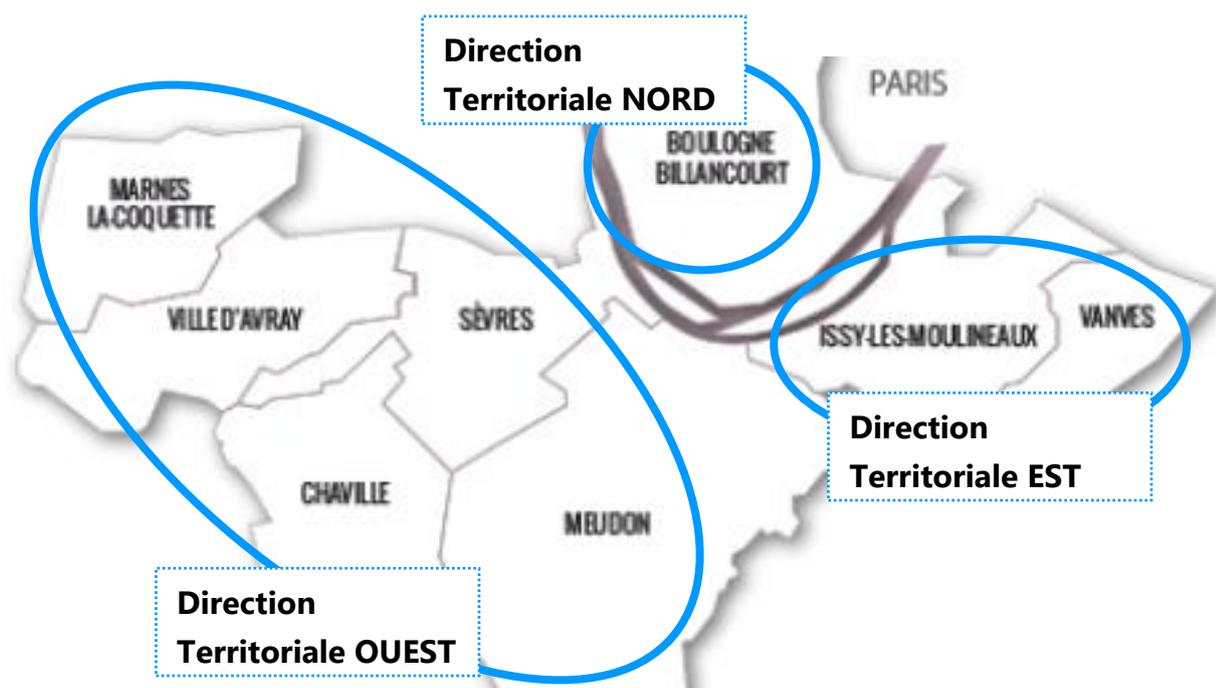
Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- des **Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages et papiers, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des **Déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux, Déchets d'Équipements Electriques ou Electroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

L'Établissement Public Territorial GPSO gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Afin de permettre une plus grande efficacité des services techniques, le territoire communautaire est découpé en trois zones de proximité déterminées en fonction du nombre d'habitants et des spécificités géographiques du territoire :



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

La compétence traitement est transférée directement au **Syctom**, l'Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers (regroupant plus de 80 communes d'Île-de-France).

Le Syctom assure :

- Le traitement des déchets (ordures ménagères, emballages et papiers, biodéchets, objets encombrants)
- La gestion du réseau de déchèteries fixes et mobiles

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Grand Paris Seine Ouest s'inscrit dans une politique durable de gestion des déchets conforme aux objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- Réduire à la source les déchets produits sur le territoire. Pour ce faire, GPSO met en œuvre des actions de prévention des déchets.
- Augmenter le recyclage matière. GPSO, en lien avec le Syctom, a lancé deux expérimentations depuis novembre 2018 pour le tri des déchets alimentaires.
- Réduire au maximum les nuisances dues à la collecte avec notamment l'intégration dès 2012 de bennes roulant au GNV ainsi qu'électriques...

LES DIFFERENTS ACTEURS

Les compétences entre les différents acteurs de la gestion des déchets (collecte et traitement) se répartissent de la façon suivante :

Flux	Mode de collecte	Collecte	Traitement
Ordures Ménagères résiduelles	PAP	GPSO	Syctom
Emballages et papiers (hors verre)	PAP	GPSO	Syctom
Verre / OMr / Emballages et papiers	AV	GPSO	GPSO / Syctom
Encombrants	PAP	GPSO	Syctom
Déchèteries mobiles et fixes	AV	Syctom	Syctom
Déchets Dangereux	AV	GPSO	GPSO
Textiles	AV	GPSO	GPSO

Particularité : Marnes-la-Coquette, intégrée depuis le 1^{er} janvier 2014, a souhaité maintenir son service de collecte en porte à porte de verre auprès de ses habitants.

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PAP : Collecte en porte à porte

AV : Collecte en apport volontaire

En 2019, les marchés de collecte ont été renouvelés avec un nouvel allotissement des prestations, en intégrant les prestations historiquement réalisées par le Syelom (collecte en apport volontaire, collecte et traitement des bennes des CTM...). Le nouveau marché est alloti de manière suivante :

- Lot n°1 : Collectes des déchets ménagers et assimilés des Directions Territoriales Est et Ouest
- Lot n°2 : Collectes des déchets ménagers et assimilés de la Direction Territoriale Nord
- Lot n°3 : Mise à disposition de bennes, enlèvement et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre du nouveau marché, les prestataires de collecte en porte-à-porte doivent faire un travail de contrôle de la qualité de la collecte sélective (dessus du bac), avant de le collecter. Si la qualité de la collecte sélective n'est pas satisfaisante, le bac doit être refusé : un scotch est apposé sur le couvercle permettant de signaler à l'usager que son bac est pollué. Le prestataire doit faire remonter les adresses où les bacs sont refusés de manière à ce que les contrôleurs puissent resensibiliser les adresses ayant fait l'objet de refus.

Les prestataires retenus sont SUEZ pour le lot 1 et SEPUR pour le lot 2.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

TONNAGES 2019 & EVOLUTION

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés en 2018 et 2019.

115 481 tonnes de déchets ont été collectées en 2019.

DECHETS COLLECTES	2018					2019					Evolution tonnages 2019/2018
	PAP + PAV	dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	77 651	2 060			79 711	74 184	2 071			76 255	-4,34%
Emballages et papiers	12 817				12 817	13 273				13 273	3,55%
Verre	6 516				6 516	6 886				6 886	5,68%
Déchets alimentaires	38				38	428				428	1033,10%
Encombrants	5 160	1 099	nc	2 320	8 579	5 089	1 258	166,9	4 348	10 862	26,62%
Déchets végétaux	130	564	nc	673	1 368	132	581	21,5	579	1 313	-3,98%
Déchets dangereux des ménages	20	49	nc		69	16	49	3,7	124	193	181,55%
DASRI					0					0	#DIV/0!
Gravats		208	nc	1 500	1 708		353	56,1	392	801	-53,12%
Textiles usagés	434				434	440		0	42	482	11,07%
Bois cartons		108	nc	438	546		197		152	349	-36,03%
DEEE	58	47	nc	208	313	52	54	7,3	207	320	2,40%
Déchets nettoyage de voirie	3 996				3 996	4 318				4 318	8,08%
TOTAL	106 818	4 135	0	5 140	116 093	104 818	4 563	256	5 844	115 481	-0,53%

*Les tonnages de la déchèterie de Meudon proviennent en très grande majorité des visiteurs de l'Etablissement Public Territorial GPSO. Les tonnages de déchets déposés à la déchèterie parisienne qui d'Issy Paris XV ne sont pas connus.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des ratios de déchets collectés en 2018 et 2019.

358 kg de déchets ménagers et assimilés (tout confondu, hormis les tonnages de la déchèterie parisienne et des déchèteries mobiles non connus) **par habitant ont été collectés en 2019**. Selon l'ORDIF, la production 2017 de déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France est de 464 kg/habitant. L'écart provient surtout des apports en déchèteries, mais également du ratio d'ordures ménagères résiduelles.

DECHETS COLLECTES	2018					2019					Evolution ratios 2019/2018
	PAP + PAV	dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	242	6			249	230	6			236	-4,92%
Emballages (hors verre)	40				40	41				41	2,93%
Verre	20,31				20	21,34				21	5,04%
Déchets alimentaires	0				0	1				1	1026,24%
Encombrants	16	3	nc	7	27	16	4	0,52	13	34	25,85%
Déchets végétaux	0	2	nc	2	4	0	2	0,07	2	4	-4,56%
Déchets dangereux des ménages	0	0	nc	0	0	0	0	0,01	0	1	179,84%
Gravats		1	nc	5	5		1	0,00	1	2	-53,41%
Textiles	1			0	1	1		0,17	0	1	10,40%
Bois cartons		0	nc	1	2		1		0	1	-36,42%
DEEE	0	0	nc	1	1	0	0	0,02	1	1	1,78%
Déchets nettoyage de voirie	12				12	13				13	7,43%
TOTAL	333	13	0	16	362	325	14	1	18	358	-1,13%

LES COLLECTES DE DECHETS EN PORTE A PORTE

Les collectes en porte à porte concernent 3 flux principaux : les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages recyclables, les objets encombrants.

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



La collecte de la partie non recyclable des déchets ménagers est effectuée en porte à porte par des prestataires de collecte.

Des bacs individuels à couvercle gris sont mis gratuitement à disposition des usagers. Le volume des bacs (de 120 litres à 770 litres) est fixé en fonction de la taille du ou des ménages équipés.



La fréquence de collecte varie selon les secteurs et les particularités du territoire :

- Deux fois par semaine pour les zones peu denses (majorité d'habitat individuel)
- Trois à cinq fois par semaine pour les zones denses (majorité d'habitat collectif)
- Cinq à six fois par semaine pour la commune de Boulogne-Billancourt, dont le territoire est particulièrement dense ainsi que pour quelques micro-quartiers du territoire.

72 882 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2019, via les services de collecte en porte à porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire et aux dépôts sauvages). *Il est à noter que les tonnages de certains marchés alimentaires du territoire sont inclus dans ce chiffre.*

Le ratio d'OMR par habitant collecté à travers l'ensemble des dispositifs de collecte (en PAP, en AV, par la Régie avec les dépôts sauvages) est en 2019 de **236 kg/habitant**, soit une diminution de 5 % par rapport à 2018.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Cette collecte des multi-matériaux s'effectue en porte à porte dans des bacs gris à couvercle jaune une fois par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'instar des bacs d'ordures ménagères, les contenants pour le tri sont mis à disposition gratuitement par l'Etablissement Public Territorial GPSO.

Au 1^{er} Octobre 2019, l'Etablissement Public Territorial GPSO, en lien avec le Sycptom, a élargi les consignes de tri à l'ensemble des emballages (notamment plastiques et métaux). Un large plan de

communication a été mis en place, avec le soutien des villes : boitage du nouveau mémotri, distributions d'affiches pour les locaux poubelles, articles sur les magazines, site internet et réseaux sociaux, campagne d'affichage sur le mobilier urbain et sur les flancs de bennes, stickage des nouvelles consignes de tri sur les bacs jaunes....

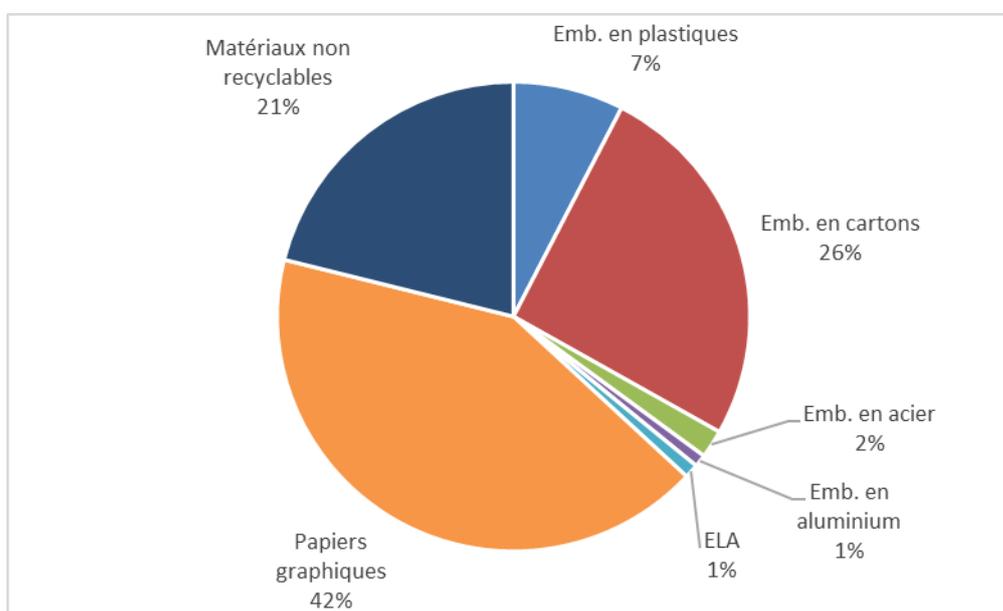
12 996 tonnes de déchets recyclables ont été collectées dans les bacs jaunes en 2019, via les services de porte-à-porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire).

Le ratio d'emballages-Papiers par habitant collecté à travers **l'ensemble des dispositifs de collecte** (en PAP et en AV) est en 2019 de **41 kg/habitant**, en augmentation de 3 % par rapport à 2018.

	Emballages et Papiers (kg/habitant)
2014	40,84
2015	41,08
2016	40,70
2017	40,70
2018	40,60
2019	41,13

Chaque année, le Sycotom réalise des caractérisations pour évaluer la part des déchets recyclables contenus dans les bacs jaunes du territoire de GPSO.

Le schéma ci-dessous présente une moyenne des résultats des caractérisations effectuées en 2019 sur des bennes GPSO à l'entrée du centre du tri :



Le taux de refus de 21 %, qui était en nette augmentation en 2018 (en atteignant 24%), a quelque peu diminué en 2019, sans toutefois revenir à son niveau de 2016 et 2017 (16%).

LES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont les déchets volumineux des ménages qui n'entrent pas dans les bacs ou dans une autre catégorie de collecte. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles, le reste pouvant être déposé dans des filières ad hoc (gravats, déchets toxiques, déchets verts...)

Ils sont collectés en porte-à-porte une fois par mois sur l'ensemble du territoire sauf à Boulogne-Billancourt où ils sont collectés une fois par semaine et à Marnes-la-Coquette où ils sont collectés une fois tous les deux mois.

En 2019, **5 089 tonnes** d'encombrants ont été collectées par ces dispositifs de collecte en porte à porte ou par les équipes en charge des dépôts sauvages, soit une **augmentation de 1% par rapport à 2018**.

On estime que près de 20 % des objets encombrants ont été collectés hors des jours de collecte prévus par les équipes en charge de la collecte des dépôts sauvages (plus de 1 200 tonnes).

Ces dépôts dégradent l'espace public et accroissent le coût financier de collecte en engendrant des services complémentaires et journaliers, alors même que les habitants de l'Etablissement Public Territorial GPSO ont la possibilité de déposer leurs encombrants en déchèteries fixes ou en déchèteries mobiles en dehors des jours de collecte dédiés.



LE VERRE

Marnes-la-Coquette a maintenu sa collecte en porte à porte du verre lors de son intégration à GPSO. 99 tonnes ont été collectées en 2019, soit **53 kg/habitant**
Pour comparaison, en moyenne sur les villes de GPSO, on collecte 21,3 kg/habitant en 2019.

LES DECHETS ALIMENTAIRES

Grand Paris Seine Ouest a souhaité profiter du dispositif mis en place par le Sycotom pour tester la collecte des déchets alimentaires sur deux communes, Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, sur une dizaine d'écoles et 3 marchés alimentaires. En effet, le Sycotom permet à ses collectivités adhérentes d'expérimenter cette collecte jusque mars 2021, en prenant en charge :

- L'étude de faisabilité
- Les outils de communication (conception et impression)
- La sensibilisation via des éco-animateurs (stands, animations, porte-à-porte)
- La formation des écoles et commerçants
- La fourniture des bacs à un tarif préférentiel (15 €/bac), des bioseaux et des sacs (à 10 % du coût d'achat)
- La collecte et le traitement à un tarif préférentiel (5 €/tonne)

La collecte dans les villes a débuté le 20 Novembre 2018, au terme de deux semaines de porte-à-porte des éco-animateurs, qui a permis d'informer les habitants et de leur remettre le kit de tri (guide de tri, mémo tri magnétique, bioseau, sacs biodégradables), en parallèle de la distribution des sacs marrons. Un nouveau porte-à-porte a été réalisé en mai/juin 2019 pour remobiliser les habitants et les commerçants. Le retour des habitants sur la collecte des déchets alimentaires est positif.

Les écoles (agents de restauration et animateurs) et les forains ont été formés au démarrage de la collecte.

Pour les écoles, la collecte a également démarré le 20 Novembre 2018 et pour les marchés alimentaires, la collecte a démarré en mars 2019 ou en août 2019.

Sur l'expérimentation concernant Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, le ratio 2019 est de 22 kg/hab/an (commerces, écoles et crèches compris), meilleur ratio observé sur l'ensemble des expérimentations menées par le Sycotom. Cependant, l'objectif régional est de 30 kg/hab/an, ce qui montre qu'une marge de progression est encore possible.

Concernant les écoles, les résultats sont conformes voire dépassent les objectifs fixés. En revanche, sur les marchés alimentaires, il existe une marge de progression importante.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES, C'EST POUR BIENTÔT !

- 1**
DU 5 AU 16 NOVEMBRE 2018
Distribution des bacs marron
- 2**
DU 5 AU 17 NOVEMBRE 2018
Sensibilisation aux consignes de tri et distribution des P'tits bacs et des sacs transparents biodégradables par les éco-animateurs en porte-à-porte
- 3**
À PARTIR DU 20 NOVEMBRE 2018
Démarrage de la collecte des bacs marron

CETTE COLLECTE AURA LIEU TOUS LES MARDIS MATIN

0 800 10 10 21 | gpso@seineouest.fr | seineouest.fr et mesdechetsalimentaires.fr

syctom | **SEINE OUEST** | **VILLE D'AVRAY** | **MARNES-LA-COQUETTE**

Pierre-Christophe BAGIET
Président de Grand Paris Seine Ouest
Marc de Bangeville
Maire de Marnes-la-Coquette

Christiane BARDET-WEISS
Vice Présidente en charge de Développement durable
Maire de Ville-d'Avray

DIVERS

Le service public d'élimination des déchets intègre également la collecte et le traitement des déchets produits par les services des communes et de l'intercommunalité (entretien des bâtiments, espaces verts, cimetières, certains marchés alimentaires).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

MODE D'EXPLOITATION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Déchets collectés en porte-à-porte	Mode d'exploitation		Contenant	% population desservie
	Issy-les-Moulineaux, Vanves, Ville-d'Avray, Chaville, Meudon Sèvres, Marnes-la-Coquette	Boulogne-Billancourt		
Ordures ménagères résiduelles)	SUEZ	SEPUR	Bac gris	98,5%*
Emballages et papiers (hors verre)	SUEZ	SEPUR	Bac couvercle jaune	98,5%*
Encombrants	SUEZ	SEPUR	SEPUR	100%
Déchets des professionnels collectés par la DSP	VEOLIA (DSP)		Bac couvercle grenat ou jaune	Producteurs non ménagers produisant plus de 3 000 L / semaine

Les habitants non desservis en porte-à-porte sont desservis en apport volontaire (collecte pneumatique ou enterrée).

ZOOM : LES DECHETS NON MENAGERS

Les déchets non ménagers relèvent de la responsabilité de leur producteur. Cependant, les collectivités en charge de la collecte peuvent choisir de collecter les déchets assimilables à des déchets ménagers. C'est le cas à Grand Paris Seine Ouest jusqu'à un seuil défini à 3 000 litres par semaine.

Au-delà du seuil de 3000 litres/semaine, les déchets non ménagers ne sont pas collectés par le service public de collecte des habitants. Ils sont à la charge des producteurs via des collectes privées ou par l'intermédiaire de la société Veolia dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Véolia, délégataire pour le compte de GPSO de la collecte des déchets industriels et banals, assure la mise à disposition des bacs et leur collecte. En contrepartie des déchets collectés, les entreprises versent une redevance à Véolia.

En 2019, le dispositif de la DSP a permis de collecter :

- 4 319 tonnes de déchets en mélange
- 330 tonnes de déchets recyclables

233 sociétés ont eu recours à ce service dans le cadre de la délégation de service public

FREQUENCE DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Fréquences de collecte en porte-à-porte	Ordures Ménagères	Emballages et papiers (hors verre)	Encombrants	Verre	Expérimentation sur les déchets alimentaires
Boulogne-Billancourt	5 à 6 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/sem	-	
Chaville	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	
Issy-les-Moulineaux	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	
Meudon	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	
Sèvres	2 à 5 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	
Vanves	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	
Ville-d'Avray	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	
Marnes-la-Coquette	2 fois/ semaine	1 fois/sem	1 fois tous les 2 mois	2 fois/mois	1 fois/sem

LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

Plusieurs flux de déchets sont collectés en apport volontaire, soit avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte dédié.

Flux collectés en apport volontaire	Entreprises exploitantes	Modes de dépôt	Densité
Verre	SUEZ / SEPUR	Conteneurs (385 conteneurs)	1 emplacement pour 840 habitants
Déchets dangereux des ménages	VEOLIA-SARP INDUSTRIES	Camionnette	de 1 à 2 fois/mois/ville
Textiles	Ecotextile	Conteneurs (33 points d'apport volontaires)	1 emplacement pour 9 800 habitants
Sapins	SUEZ / SEPUR	Lieux aménagés	133 points de dépôts



Sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest, hormis Marnes la Coquette, la collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux en verre) s'effectue dans des conteneurs disposés sur la voie publique.

En 2019, le territoire compte 385 conteneurs (281 conteneurs aériens et 104 conteneurs enterrés).

Cette modalité de collecte en apport volontaire a plusieurs avantages :

- Qualité de la collecte sélective (pas de calcin écrasé par les bennes tasseuses, peu d'erreurs)
- Pas de difficulté de stockage de bacs en plus dans les locaux
- Pas de gêne de bruit de collecte à chaque numéro de rue mais uniquement au PAV
- Moins de bennes dans les rues
- Un coût divisé par au moins 3 par rapport à la collecte en porte à porte

Pour satisfaire au mieux le souhait d'intégration de ces mobiliers urbains dans notre milieu urbain dense, l'Établissement Public Territorial GPSO développe une politique d'enfouissement de ses conteneurs à verre au gré des réaménagements de voirie et de la place disponible en sous-sol.

Ces conteneurs enterrés permettent de :

- libérer l'espace public,
- améliorer le cadre de vie
- limiter les nuisances sonores,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

6 787 tonnes d'emballages verre ont été collectés en 2019 par le biais de ces conteneurs.

GPSO a un ratio de collecte par habitant qui s'élève à **21,3 kg/an** alors qu'il était de 20,3 en 2018 (22 kg en moyenne pour les villes du Sycotm), soit 5 % d'augmentation.

LES TEXTILES

Des conteneurs d'apport volontaire disposés sur la voie publique permettent de récupérer les vêtements usagés (textile, maroquinerie, chaussures et linge de maison).

Depuis 2013, un prestataire unique a le droit de disposer des conteneurs sur le domaine public pour le compte de GPSO, soit EcoTextile.

33 conteneurs sont ainsi mis à disposition et collectés par l'entreprise Ecotextile, prestataire de GPSO.

Le textile collecté fait l'objet d'un recyclage ou d'un réemploi. Une part minime n'est pas valorisable et sera incinérée.

440 tonnes de textiles ont été collectées en 2019 sur l'ensemble de ces containers, contre 434 tonnes l'année précédente.



Cette prestation de collecte ne coûte rien à l'Etablissement Public Territorial GPSO. Les conteneurs sont installés sur le domaine public et collectés gratuitement par le prestataire qui se rétribue sur le recyclage et le réemploi du textile.

La filière textile existe aussi sur les villes à travers les vestiaires des associations caritatives, ou d'autres prestataires qui disposent des containers sur des espaces privés comme les parkings de supermarchés...

LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Il s'agit essentiellement de pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte, assurée par la société VEOLIA SARP INDUSTRIES, se fait selon plusieurs modes :

- Camionnette aménagée pour les déchets dangereux des ménages qui stationne 1 à 2 fois par mois sur les marchés alimentaires et devant certains bâtiments publics. Ce dispositif est présent sur l'ensemble du territoire de GPSO.
- Une collecte de piles est organisée chez certains commerçants du territoire et les bâtiments publics qui disposent de petits collecteurs à l'attention du public
- Collecte dans les centres techniques : les services de GPSO récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés par la société VEOLIA /SARP Industries.



L'ensemble des tonnages collectés grâce à ces dispositifs s'élève en 2019 à **16.3** tonnes, soit une diminution de 17 % par rapport à 2018. Les peintures, colles, vernis et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés suivant des filières ad hoc selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.

LES SAPINS DE NOËL



Une collecte des sapins par apport volontaire est organisée pendant la période de Noël. Ce service de proximité permet aux riverains d'éviter de se rendre en déchèterie pour se débarrasser des sapins de Noël et assure une meilleure valorisation de ces déchets végétaux. 133 points de dépôts ont été répartis sur l'ensemble des communes de GPSO.

132 tonnes de sapins ont été collectés en 2019.
Les sapins sont compostés.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, EMBALLAGES ET PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE (CONTENEURS ENTERRES)

Ce dispositif qui consiste à installer des conteneurs enterrés au pied d'immeuble pour recueillir les déchets des habitants a pour objectif de favoriser le tri, supprimer une gestion de bacs difficile, améliorer le cadre de vie (plus de bacs sales encombrant les trottoirs), diminuer le nombre de collectes hebdomadaire.

Il existe sur 4 sites du territoire :

- Dans le nouveau quartier du centre-ville à Chaville : 13 conteneurs OM et CS ont été installés.
- Sur l'île Monsieur à Sèvres pour son centre nautique ainsi que les péniches amarrées.
- A Meudon Val Fleury pour desservir quelques petits immeubles sans locaux propreté.
- Rue Hélène Loiret à Meudon, dans le cadre d'un nouvel aménagement

233 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 46 tonnes de collecte d'emballages et papiers ont été collectées sur l'ensemble des sites équipés.

ZOOM : LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte est assurée par SUEZ dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La collecte a lieu 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages.

La difficulté principale de cette collecte est la présence de dépôts sauvages auprès des containers, notamment des cartons devant être pliés ou découpés. Les services de GPSO assurent la propreté de ces dispositifs de façon journalière.

LA COLLECTE PNEUMATIQUE

Ce dispositif innovant de collecte est en place sur 2 quartiers d'Issy les Moulineaux et un ensemble d'immeuble à Vanves.

En 2019, le marché d'exploitation a été renouvelé et attribué à la société ENVAC.

FORT D'ISSY ET OPERATION NIWA A VANVES

Si la collecte pneumatique a commencé à faire son entrée dans le paysage urbain des villes dans sa version fixe – terminal de collecte permanent dans un hangar –, le dispositif avec système de collecte mobile par un camion, choisi pour équiper le Fort d'Issy, est une première en France.

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 1 600
- Nombre de bornes : 115
- Réseau souterrain de collecte : 1,78 km
- Montant de l'investissement : 4,4 M € (études et camion compris)



Depuis février 2019, un nouvel immeuble à Vanves est doté d'un système de collecte pneumatique mobile des déchets, dans le cadre de l'opération Niwa.

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 162
- Nombre de bornes : 12

➔ **Les tonnages 2019 des 2 sites :**

- **569** tonnes d'OMr collectées
- **140** tonnes d'emballages et papiers collectés

Les travaux ont débuté au mois d'août 2012 et se sont achevés en fin d'année 2013 par la construction de la centrale d'aspiration dans le centre de traitement des déchets situé sur les quais. Contrairement au Fort, c'est un dispositif fixe qui a été retenu afin de profiter de l'opportunité d'aspirer directement les déchets dans ISSEANE.

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 1 150
- Surface de bureaux desservis : 48 500 m² de bureau, 2760 m² de commerces + 4420 m² de crèches et écoles + 8 500 m² RIE
- Nombre de bornes : 66
- Réseau souterrain de collecte : 2,5 km
- Montant de l'investissement : 9,9 M € (études comprises)

➔ **Les tonnages 2019 :**

- **500** tonnes d'OMr collectées
- **90** tonnes d'emballages et papiers collectés

La dernière ZAC, celle du Pont d'Issy, est en cours de construction. Les livraisons des différents bâtiments sont échelonnées jusqu'en 2024.

Les écueils principaux reposent sur la présence de bouchons dans le système d'aspiration à la suite de dépôts de cartons, notamment au Fort. GPSO a mis en place une collecte séparée de ce flux et a demandé aux commerçants, principaux responsables, d'éliminer les déchets inadaptés par un autre système.

LES DECHETERIES

LA DECHETERIE DE MEUDON

La gestion de la déchèterie a été reprise par le Sycotom en 2016. Sur un terrain mis à disposition par l'Etablissement Public Territorial GPSO, la déchèterie est ouverte à tous les habitants de Grand Paris Seine Ouest et aux autres villes des Hauts-de-Seine.

Ce dispositif permet ainsi de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de GPSO en apportant un service de proximité aux habitants.

En 2019, **5 844** tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie de Meudon.

DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE DE MEUDON	Tonnages 2019
Objets encombrants	3 858
Déchets d'éléments d'ameublement	489,8
Déchets verts	579
Gravats	392
Ferrailles	152
DEEE	207
Déchets dangereux des ménages	124
Textiles	42
TOTAL	5 844

Entre 2018 et 2019, il y a eu un transfert de 1 000 t de gravats vers les encombrants. En effet, l'exutoire a été modifié et le nouvel exutoire n'accepte plus que les gravats purs. Les gravats impurs sont donc déposés dans la benne dédiée aux encombrants.

LA DECHETERIE DE PARIS 15EME

Les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves et Sèvres ont également accès à la déchèterie fixe de Paris située quai d'Issy.

- Déchets autorisés :

Métaux, batteries, multi-matériaux, papiers, objets encombrants, cartons, gravats, verre, D3E, huiles de vidange, vêtements, radiographies, déchets dangereux

- Déchets interdits :

Les déchets végétaux ne sont pas acceptés.



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

LES DECHETERIES MOBILES

Le Syctom gère les déchèteries mobiles sur 3 communes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Vanves, Ville-d'Avray). Une déchèterie mobile est également assurée sur le parking de Garches, à la frontière de Marnes-la-Coquette.



Ce dispositif permet aux habitants de GPSO de se débarrasser de leurs encombrants, déchets végétaux, DEEE et gravats. Depuis le 1^{er} août 2019, le Syctom assure également la collecte des déchets dangereux des ménages (hors batteries).

256 tonnes ont été collectées en 2019 sur les trois déchèteries mobiles organisées sur le territoire.

Ce service de proximité permet de compléter le dispositif de collecte en porte à porte des encombrants et d'apporter des solutions pour les autres déchets.

LA GESTION DES DEPOTS SAUVAGES

Les agents des régies de l'Etablissement Public Territorial GPSO collectent les dépôts sauvages. On appelle « dépôt sauvage » tout dépôt de déchets sur la voie publique hors des jours et horaires de collecte prévus, ou dépôt de déchets non acceptés sur la voie publique le jour de la collecte des encombrants (gravats, déchets verts, déchets toxiques...)

Dans le but d'assurer la salubrité publique, les dépôts sauvages sont ramassés tous les jours.

Les déchets sont collectés sélectivement selon différentes catégories :

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les gravats
- Les encombrants
- Les déchets dangereux des ménages
- Les déchets végétaux
- Le bois



Ce service a un coût très important pour l'Etablissement Public Territorial GPSO et pèse sur le coût répercuté à l'habitant.

On estime à environ **4 000** tonnes, soit 12 kg/habitant (en excluant les déchets végétaux, déposés dans les Centres Techniques Municipaux) les déchets collectés avec ce dispositif journalier pendant toute l'année 2019.

INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

CARTE DES EQUIPEMENTS

Les déchets de la collectivité sont traités essentiellement par le Syctom de Paris dans le Centre de traitement multifilières Isséane 47-103, quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux.



47-103 : Isséane, centre de traitement multifilières des déchets ménagers

LE DEVENIR DES DECHETS

LA VALORISATION MATIERE

Le centre est exploité par SUEZ.

Le contenu des bacs jaunes est trié au centre de tri Isséane situé à Issy les Moulineaux, puis est conditionné pour être envoyé en usines de recyclage. Ces déchets deviennent ainsi des matières premières secondaires qui sont transformés pour une deuxième vie.

Environ 28 000 tonnes de déchets d'emballages recyclables et papiers divers ont ainsi été triées en 2019.

Le recyclage concerne aussi le verre, collecté dans les conteneurs d'apport volontaire, ou le carton et le bois collectés au milieu des encombrants.

LA VALORISATION ENERGETIQUE

Le centre était exploité par TSI (TIRU-SITA) jusqu'en septembre 2019. Dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation, c'est URBASER qui a remporté le marché.

L'incinération des déchets permet leur valorisation énergétique. La majorité de ces déchets incinérés sont traités par l'usine ISSEANE.

En 2019, **420 000 tonnes** de déchets ont été incinérées dans l'usine, qui a une capacité de 510 000 tonnes par an.

La combustion des déchets permet d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

L'ENFOUISSEMENT

L'enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques et techniques acceptables du moment.

Ces déchets sont envoyés en centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2 où ils sont isolés du milieu naturel afin de mieux gérer les polluants qui en résultent.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

Le tableau suivant présente la destination des déchets selon le flux de déchets. Les informations sur la destination des déchets proviennent du Sycotm.

Catégorie de déchets	Flux de déchets	->	Modalités de collecte	Tonnages collectés	->	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Destination de traitement des DMA
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères résiduelles	->	PAP / AV/ PNEU	74 184 t	->	73 886 t	Unité d'incinération	Centre de tri ou repreneurs directs 32 525 t 28%
		->	DS	2 071 t	->	0 t	Unité de compostage	
		->	Voirie	4 318 t	->	0 t	Unité de méthanisation	
		->			->	6 688 t	Installation de stockage	
	Verre	->	AV	6 787 t	->	6 886 t	Repreneurs spécifiques	
		->	PAP	99 t	->			
	Emballages & Papiers	->	PAP / AV/ PNEU	13 273 t	->	13 273 t	Centre de tri	Compostage 1 741 t 2%
		->			->			
	Biodéchets des ménages	->	PAP	428 t	->	428 t	Plate forme de compostage	Incinération 73 886 t 64%
		->	Compostage individuel		->	0 t	Unité de méthanisation	
Déchets occasionnels	Déchets verts	->	PAP + DS	712 t	->	1 313 t	Plate forme de compostage	Méthanisation
		->	Déchèterie	601 t	->	0 t	Plate forme de compostage	
	Encombrants	->	PAP + DS	6 347 t	->	0 t	Unité d'incinération	0 t 0%
		->	Déchèterie	4 515 t	->	0 t	Installation de stockage...	
		->	Bois / Carton	349 t	->	11 212 t	Centres de tri & Recycleurs	
	Déchets dangereux	->	Déchèterie	128 t	->	193 t	Repreneurs spécifiques	Stockage de déchets non dangereux 6 688 t 6%
		->	AV + DS	65 t	->			
	Déchets de construction et de démolition	->	Déchèterie	448 t	->	448 t	Installation de stockage d'inertes	Stockage de déchets inertes 448 t 0%
		->	DS	353 t	->	353 t	Recycleurs	
	DEEE	->	AV + DS	106 t	->	320 t	Recycleurs	
->		Déchèterie	214 t	->				
Textiles	->	AV	440 t	->	482 t	Recycleurs	Autres traitements 193 t 0,2%	
	->	Déchèterie	42 t	->				

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

PRINCIPAUX CONTRATS DE PRESTATIONS

Nom de l'entreprise	Nature Prestation	Durée du contrat	Fin de marché	Directions Territoriales concernées	Montant annuel des prestations en € TTC
SEPUR	Collecte des déchets ménagers et assimilés	3 ans	31/12/2021	Direction Territoriale Nord	3 936 388
SUEZ	Collecte des déchets ménagers et assimilés	3 ans	31/12/2021	Directions Territoriales Est et Ouest	8 587 541
OTUS / ENVAC	Exploitation et maintenance des dispositifs de collecte pneumatique mobile et fixe	5 ans	31/06/2019	Direction Territoriale Est	399 681
ENVAC / URBASER	Exploitation et maintenance des dispositifs de collecte pneumatique mobile et fixe	2,5 ans + 1 an	31/12/2022	Direction Territoriale Est	302 215
ENVAC	Location du camion d'aspiration pour la collecte pneumatique mobiles	2,5 ans + 2 x 1 an	31/12/2023	Direction Territoriale Est	28 800
VEOLIA / SARP INDUSTRIES	Collecte sur les marchés des déchets ménagers spéciaux	5 ans	31/05/2020	GPSO	265 492
CONTENUR	Achat et maintenance des bacs	4ans	17/08/2020	GPSO	426 524
SULO (ex PLASTIC OMNIUM)	Fourniture et maintenance de colonnes enterrées d'apport volontaire	4 ans	17/08/2020	GPSO	36 775
SULO (ex PLASTIC OMNIUM)	Fourniture et maintenance de colonnes aériennes d'apport volontaire	2,5 ans	17/07/2020	GPSO	79 683
VEOLIA	DSP collecte des DIB	7,5 ans	13/08/2020	GPSO	-

Par ailleurs, les dépenses afférentes au Sycotm concernant le traitement des déchets s'élèvent à **11 100 k€** pour la redevance (incinération des OM, tri des emballages, traitement des encombrants, accès aux déchèteries) et les contributions dues pour son fonctionnement (part population).

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

DEPENSES ET RECETTES GLOBALES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS 2019

Ce chapitre présente de manière synthétique les recettes et dépenses du service public d'élimination des déchets de l'Établissement Public Territorial GPSO pour l'année 2019.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES fonctionnement	
30 126 306 €	39 931 785 €	
	Dont TEOM	39 345 926 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	
1 157 971 €	209 384 €	

- ➔ Les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à l'année 2018 de 1,8 %.

Dans les charges à caractère général, prestations de services et autres sont compris les achats non stockés (eau, électricité...), les prestations de service extérieures (locations, primes d'assurances, maintenance...), les autres services extérieurs (frais d'affranchissement, honoraires, frais de nettoyage de locaux...).

PRESENTATION DES COÛTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Depuis 2011, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés diffèrent de ceux du compte administratif, notamment en raison de l'intégration des amortissements et des reprises de subventions d'investissements non pris en compte par la comptabilité publique.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par un bureau d'études pour le compte de l'ADEME.

-
- Coût complet = Somme des charges
-
- Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles
-
- Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
-
- Coût aidé = Coût partagé - Aides
-

COUTS DU SERVICE & FINANCEMENT

Le coût aidé est le coût qui reste à la charge de la collectivité après perception de certaines recettes comme les subventions, les reventes de matériaux ou encore les soutiens liés au tri.

Coût aidé du service public	29 150 879,36 €
Coût aidé du service public en €HT/habitant	90,33 €

Il était à 93,52 € en 2018.

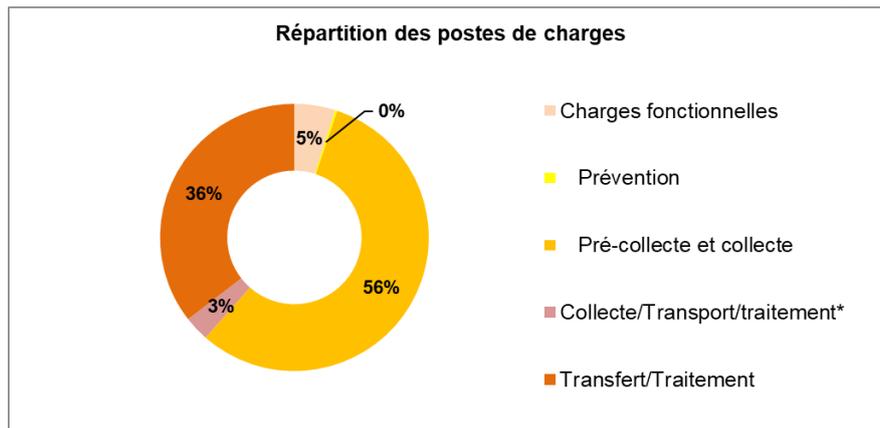
STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

NATURE DES CHARGES

Charges	2017	2018	2019
Charges fonctionnelles	1 621 981,00 €	1 702 116,85 €	1 403 601,64 €
<i>Charges de structure</i>	1 450 514,00 €	1 525 390,65 €	1 124 415,70 €
<i>Charges de communication</i>	171 467,00 €	176 726,20 €	279 185,94 €
Charges techniques	25 927 730,00 €	27 254 378,28 €	27 159 968,49 €
<i>Prévention</i>	29 320,00 €	29 983,21 €	75 472,66 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	15 255 147,00 €	16 157 915,72 €	16 090 280,10 €
<i>Collecte/Transport/traitement*</i>	775 086,00 €	1 006 239,48 €	860 414,26 €
<i>Traitement</i>	9 868 177,00 €	10 060 239,87 €	10 133 801,46 €
Total charges HT	27 549 711,00 €	28 956 495,14 €	28 563 570,13 €
TVA acquittée	1 413 743,00 €	1 465 611,42 €	1 484 367,98 €
Total charges TTC	28 963 454,00 €	30 422 106,56 €	30 047 938,11 €

*Collecte transport traitement : correspond aux charges relatives à l'exploitation des déchèteries (et pour 2018 à la gestion des CTM).

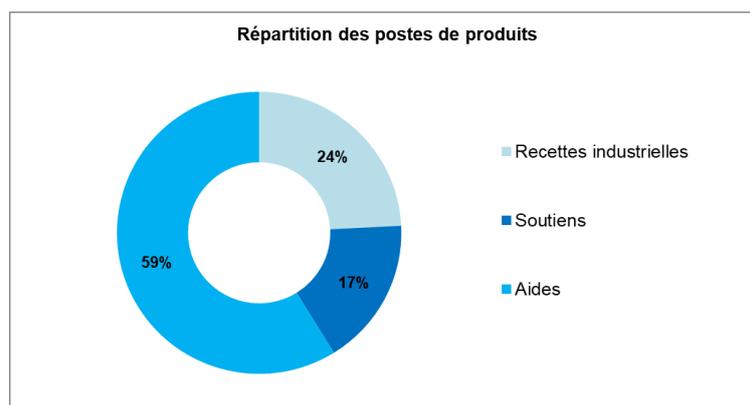
La légère diminution des coûts de collecte est due au nouveau marché de collecte mis en place en 2019.



Les coûts de traitement représentent près de 35 % des charges. Il est ainsi difficile de réduire les coûts sauf à améliorer le tri et promouvoir la prévention des déchets.

NATURE DES PRODUITS

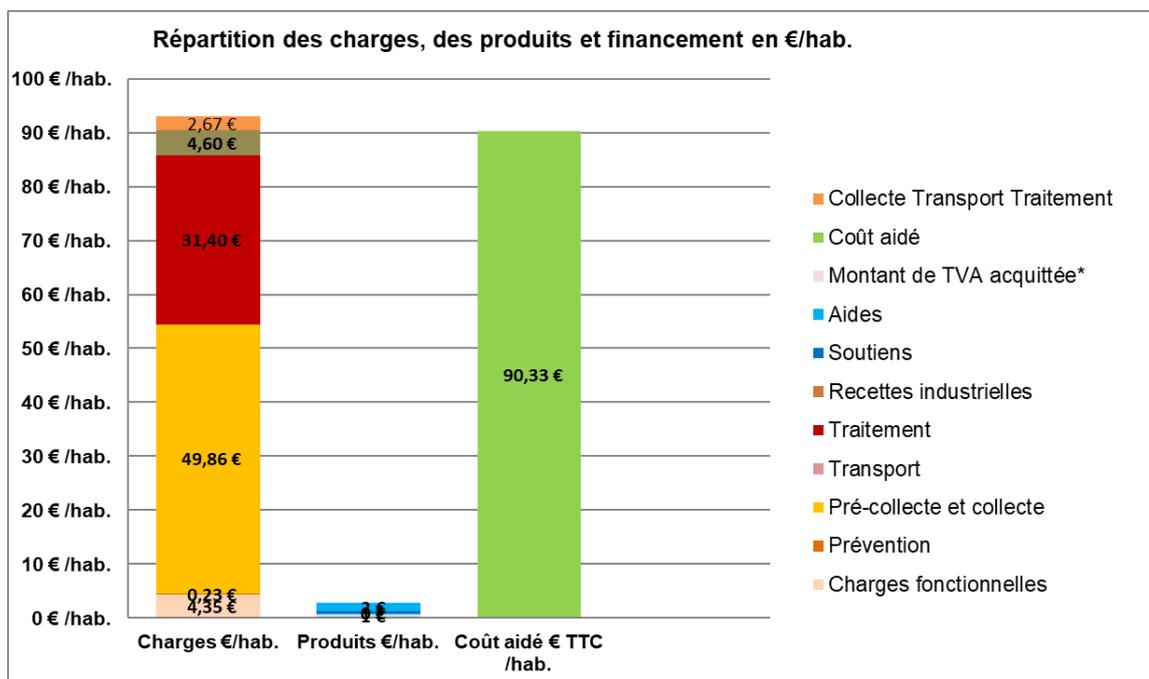
Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	217 104,80 €
Soutiens éco organismes	152 396,90 €
Aides/subventions	527 557,04 €
Total produits	897 058,74 €



Plus de 50 % des produits perçus par GPSO sont les reversements du syndicat de traitement liés à sa contractualisation avec les éco-organismes et les repreneurs de matériaux.

Ainsi, plus la collectivité est performante dans le geste de tri, plus les produits augmenteront.

REPARTITION DES CHARGES & PRODUITS



La proportion de produits perçus par la collectivité représente moins de 2% des charges.

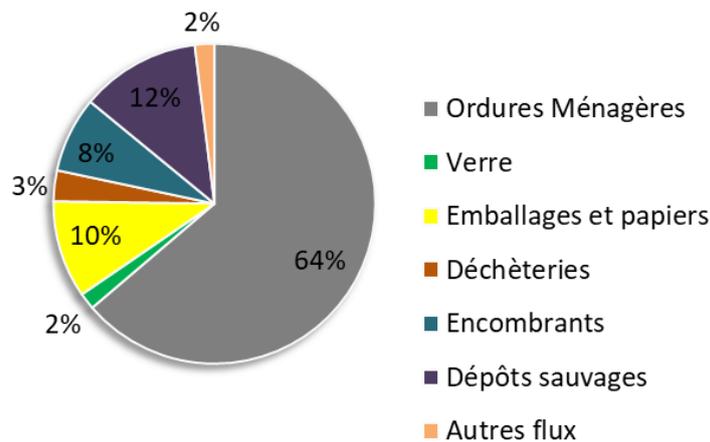
COUT DU SERVICE PAR FLUX DE DECHETS

COUT AIDE HT PAR FLUX

	OMR	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Encombrants	Dépôts sauvages
Charges fonctionnelles	712 580,94 €	50 906,89 €	219 510,81 €	1 554,25 €	148 764,98 €	225 741,52 €
Prévention	52 830,86 €	- €	- €	22 641,80 €	- €	- €
Pré-collecte	236 068,95 €	112 087,45 €	172 335,06 €	- €	- €	- €
Collecte	8 313 702,02 €	364 870,57 €	2 467 860,63 €	- €	1 416 943,93 €	2 685 781,77 €
Collecte Transport Traitement	- €	- €	- €	860 414,26 €	- €	- €
Transfert / Traitement	8 582 107,11 €	- €	77 977,37 €	- €	548 898,79 €	422 025,61 €

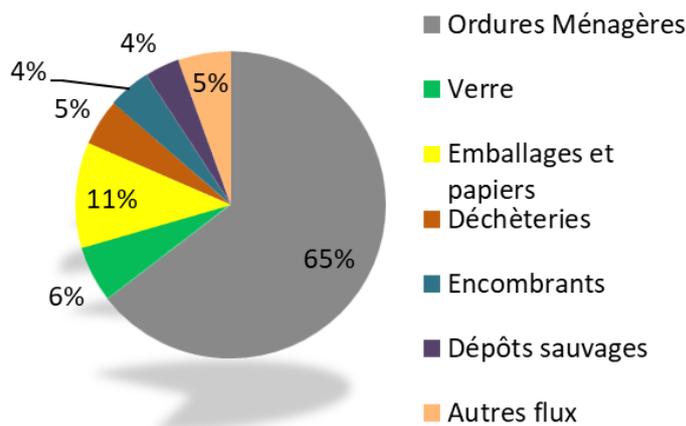
Globalement, les tonnages sont proportionnels aux coûts de gestion des déchets. Mais les dépôts sauvages et autres flux (déchets toxiques) ont un coût plus important par rapport aux quantités collectées.

Répartition du coût aidé par flux de déchets



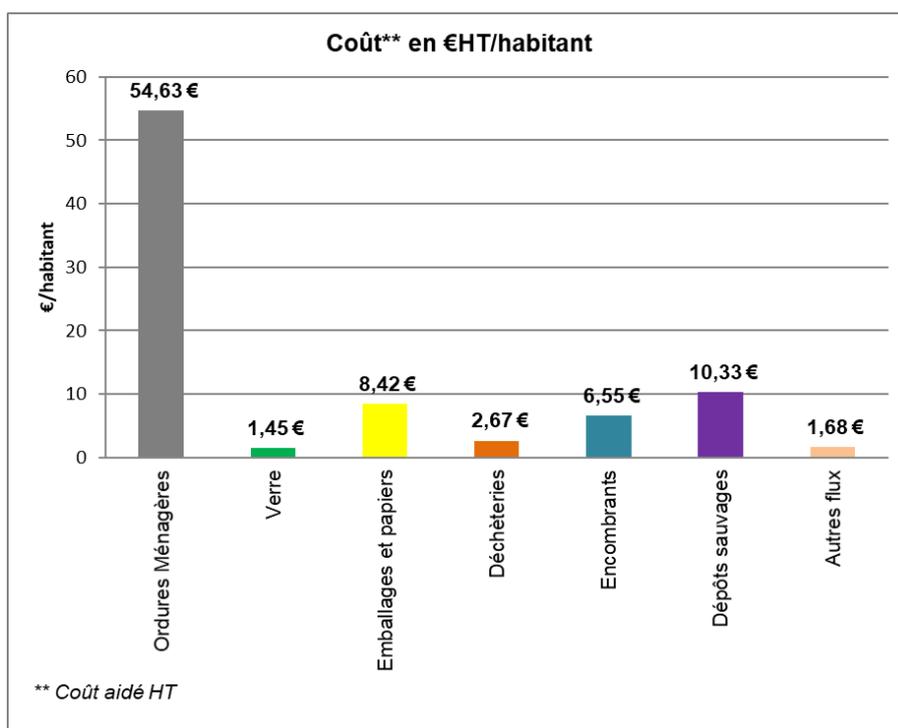
Les dépôts sauvages représentent 12 % du coût total.

Répartition des quantités par flux de déchets

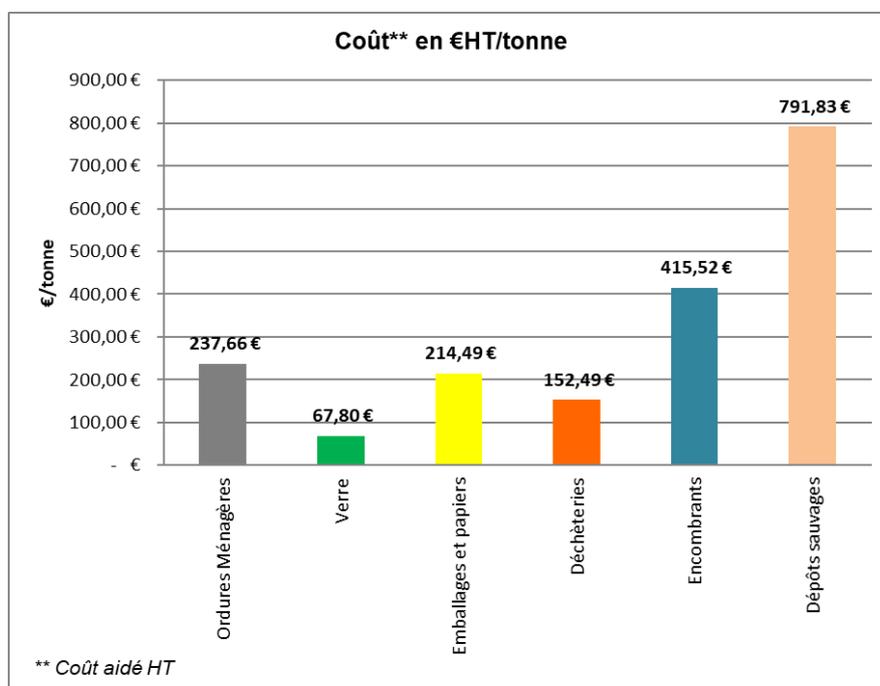


Les dépôts sauvages représentent 4 % des quantités totales.

Pour l'année 2019, la gestion des déchets par habitant a coûté à la collectivité :



Le coût le plus important est celui des ordures ménagères car les tonnages restent importants et aucun produit de valorisation n'existe, contrairement à la gestion des déchets recyclables ou des apports en déchèteries. Les encombrants et les dépôts sauvages représentent un montant assez important par rapport aux tonnages, justifié par un service de gestion conséquent.

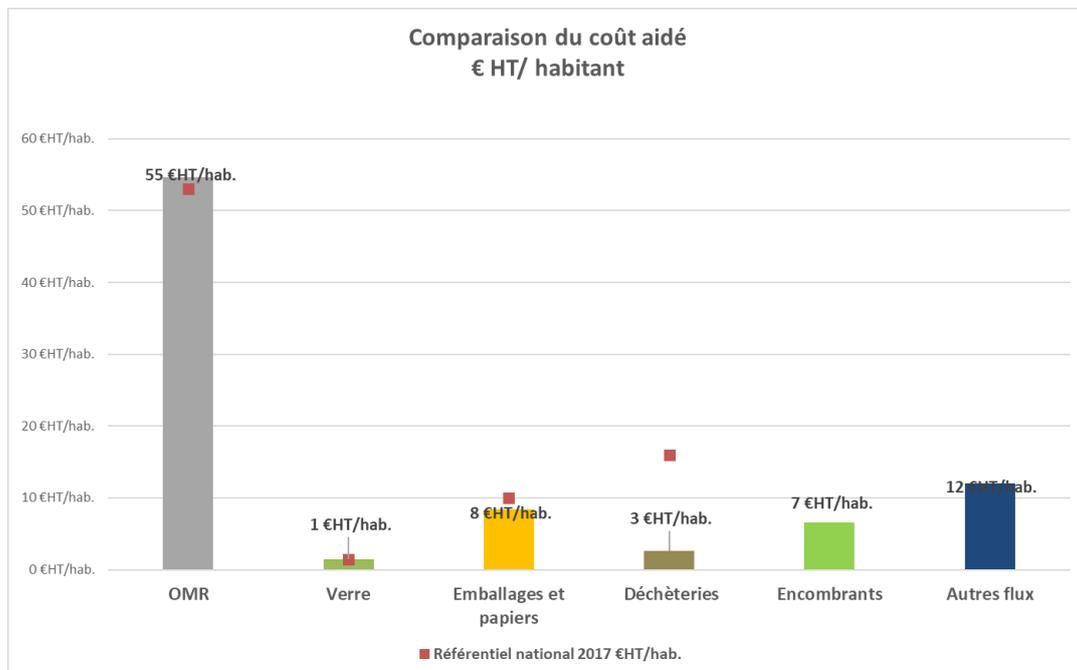


Le service rendu aux usagers pour la gestion des dépôts sauvages et des encombrants en porte à porte représente les coûts à la tonne les plus importants des principaux flux.

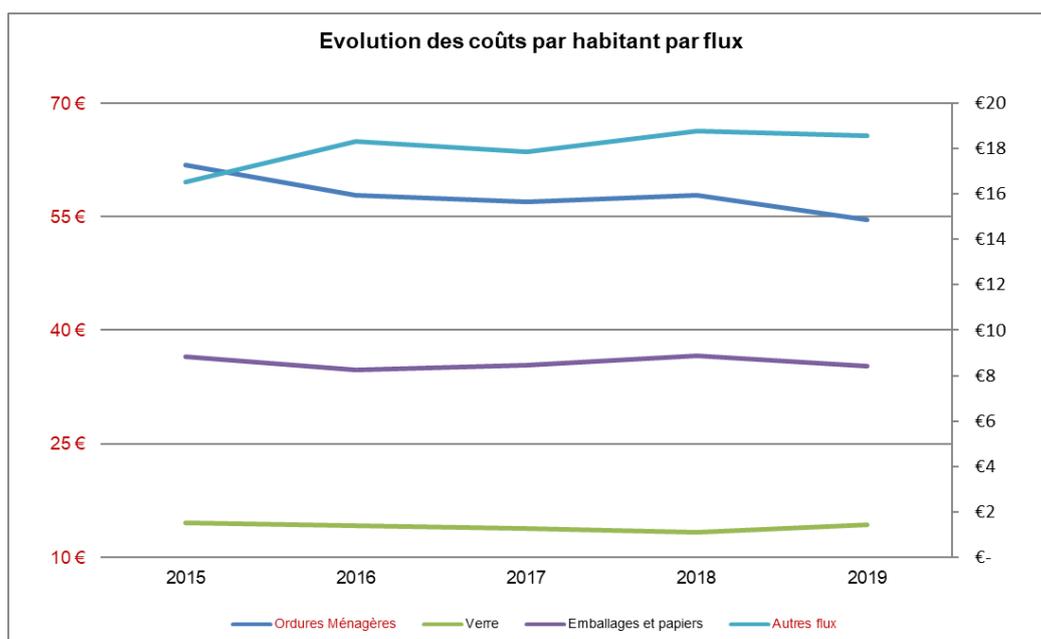
Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

COMPARAISON AVEC LES DONNEES DU REFERENTIEL ADEME

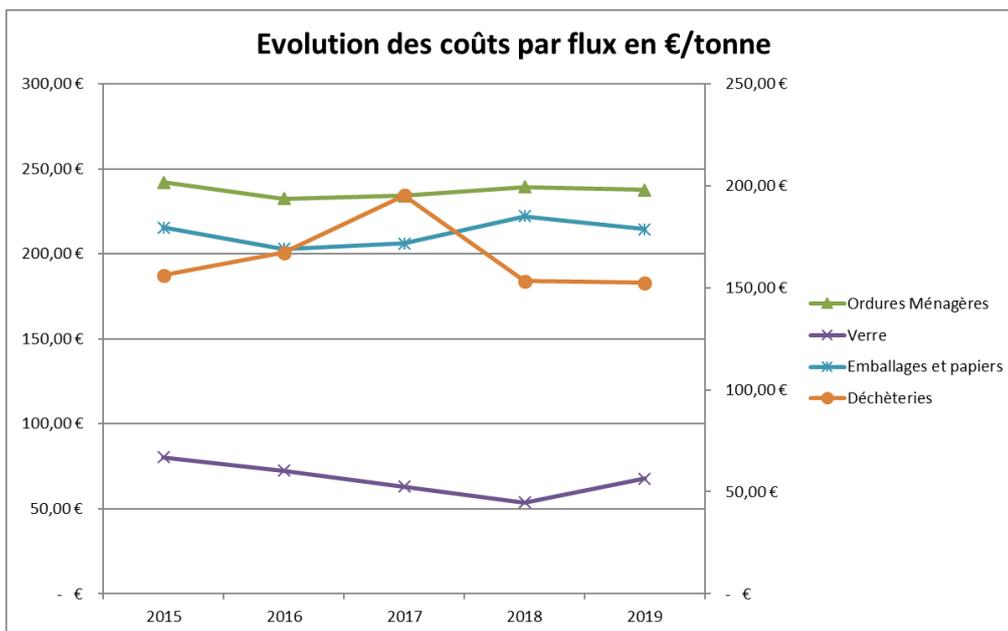
Comparée à d'autres collectivités de même typologie, GPSO est dans la moyenne nationale au niveau des coûts par habitant.



EVOLUTION DES COÛTS



Depuis 2015, le coût par habitant de gestion des déchets reste plutôt stable pour les flux principaux.



PREVENTION DES DECHETS

QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ?

La prévention des déchets consiste à produire moins de déchets et donc alléger notre poubelle.

- Parce que la production de déchets est très importante
- Pour vivre dans un environnement sain et léguer une planète viable aux générations futures
- Pour limiter notre consommation de ressources non inépuisables
- Pour avoir moins de déchets à traiter, à mettre en décharge ou à incinérer
- Pour réduire les coûts de gestion des déchets, tout en respectant mieux l'environnement et notre santé.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire. Elle fixe notamment un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif est déjà dépassé sur le périmètre de Grand Paris Seine Ouest.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre qui visent à promouvoir ces nouveaux réflexes auprès des habitants.

LA COLLECTE SOLIDAIRE D'APPAREILS ELECTRIQUES

GPSO en partenariat avec ecosystem propose aux habitants d'Issy-les-Moulineaux, de Boulogne-Billancourt et de Meudon des points de collecte solidaires pour y déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche. Ce dispositif est proposé environ 1 fois par mois sur 2 points dans chaque ville. Les appareils électriques seront triés, nettoyés, réparés et vendus à prix solidaires par une structure de l'économie sociale et solidaire locale (Emmaüs) ou à défaut recyclés dans le strict respect des normes environnementales par ecosystem.



En 2019, **4 314 habitants se sont déplacés** et **52 tonnes** d'appareils ont été collectées.

LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de détourner de la collecte des ordures ménagères une partie importante des déchets de jardin et de cuisine.

Les déchets organiques constituent en effet environ 30 % des déchets rejetés par les français. Ces déchets sont donc présents en grandes quantités, et les composter permet de réduire les volumes traités par la filière classique d'incinération. Le compostage permet également de disposer d'un fertilisant naturel : ce retour au sol permet d'éviter l'achat d'engrais.

La promotion du compostage est assurée par la Maison de la Nature et de l'Arbre, service de Grand Paris Seine Ouest, via des ateliers pratiques ou lors des événementiels locaux. Lors de la mise à disposition du matériel gratuit (dispositifs de compostage individuel ou collectif), les habitants référents sont également formés.

→ Mise à disposition de matériel gratuite

L'Etablissement Public Territorial GPSO met à disposition des habitants des composteurs subventionnés par le Sycotm à 90%. En raison de cette participation financière et du souhait de développer cette action, GPSO a décidé de proposer les composteurs gratuitement à disposition des habitants depuis le 1^{er} janvier 2015.

Deux modèles sont proposés (contenance de 400 ou 600 litres). Un kit, composé d'un Brass-compost et d'un bio-seau, est également fourni, ainsi que des lombricomposteurs.

→ Le compostage de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

Au total, GPSO compte 9 composteurs de quartier, soit 4 nouveaux composteurs en 2019.

→ Le compostage collectif en pied d'immeuble

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, l'Etablissement Public Territorial GPSO souhaite développer le compostage collectif en pied d'immeuble.

91 sites collectifs ont été équipés en 2019 sur le territoire, soit 184 % de plus que l'année dernière. Au total, 246 sites collectifs ont été mis en place sur le territoire.

Chaque référent de site a pu suivre pendant une journée une formation de guide composteur financée par le Sycotm. Chaque site est accompagné tout au long du projet par les maîtres composteurs (de GPSO ou du Sycotm).



→ Le compostage en pavillon



493 composteurs en pavillon ont été distribués, soit 120 % de plus que l'année précédente. Au total, 1 708 composteurs ont été distribués par GPSO.

Depuis juillet 2019, la livraison des composteurs à domicile est réalisée par le prestataire SULO.

→ Le compostage individuel en appartement : le lombricompostage

699 lombricomposteurs ont été distribués aux particuliers, soit 79 % de plus que l'année précédente. Au total, 1 428 lombricomposteurs ont été distribués par GPSO.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20200917-C20200951-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

LA COMMUNICATION

SENSIBILISATION

Comme chaque année, l'Etablissement Public Territorial GPSO a profité des différentes manifestations organisées sur son territoire pour sensibiliser les habitants aux gestes du tri et de prévention. Les sensibilisations sont réalisées par la Maison de la Nature et de l'Arbre et/ou les éco-animateurs du Syctom.

Plusieurs évènements ont été propices à la sensibilisation soit à la prévention des déchets, soit à l'élargissement des consignes de tri :

- Educap city 2019 à Issy-les-Moulineaux, le 13 Avril (95 personnes sensibilisées)
- Natur'à Vanves, le 17 Mai (88 personnes sensibilisées)
- Le printemps d'Issy, le 19 Mai (50 personnes sensibilisées)
- Festival des éco-gestes à Meudon, le 15 Juin (122 personnes sensibilisées)
- Le village du Développement Durable à Chaville, le 15 Juin (55 personnes sensibilisées)
- La campagne à Issy, le 16 Juin (110 personnes sensibilisées)
- La journée piétonisation, le 22 Juin à Boulogne-Billancourt (200 personnes sensibilisées)
- Le Festival des Sports de la Nature, le 29 Juin à Meudon (792 personnes sensibilisées)
- Les forums des associations dans les 8 villes les 6, 7 et 8 Septembre : tenue de stands et déambulation des éco-animateurs de Syctom pour annoncer les nouvelles consignes de tri (2 826 personnes sensibilisées)
- La réunion publique du PCAET, le 18 Septembre à Sèvres (50 personnes sensibilisées)
- La journée de la mobilité, le 21 Septembre à Boulogne-Billancourt (195 personnes sensibilisées)
- L'animal en ville à Boulogne-Billancourt (312 personnes sensibilisées)
- Les jardins ouverts, le 5 Octobre à Boulogne-Billancourt (9 personnes sensibilisées)
- Les jardins ouverts, le 6 Octobre à Meudon (38 personnes sensibilisées)

La Maison de la Nature et de l'Arbre a également sur site :

- mis en place une exposition sur la prévention et le tri des déchets : 370 personnes l'ont vue
- organisé 24 ateliers sur la réduction des déchets qui ont permis de sensibiliser 408 personnes

De plus, la chargée d'animation de la Maison de la Nature et de l'Arbre a également animé 15 ateliers sur la prévention des déchets, ce qui a permis de sensibiliser 351 enfants.

Enfin, 2 075 enfants sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire lors d'animations dans des établissements scolaires de Ville-d'Avray, Meudon, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Boulogne-Billancourt.

DES OUTILS DE COMMUNICATION

L'élargissement des consignes de tri a été l'occasion de renouveler les outils de communication : mémos tri, stickers sur les bacs et affiches dans les locaux poubelles. De plus, une campagne d'affichage a été réalisée pour le mobilier urbain et pour les flancs de bennes de collecte.



LE MÉMO DU TRI

Chaque geste de tri compte



NOUVEAU dans la poubelle jaune !

ET LE VERRE SE TRIE AUSSI !

Bouteilles, pots et bocaux sales

À Mêmes (à Choqueux), la collecte de verre se fait en porte-à-porte (bacvalet)



À DÉPOSER DANS LA POUCELLE ORDINAIRE

- Restes alimentaires*
- Jouets et objets cassés
- Litière
- Mégots
- Rasoirs jetables, lingettes...



*À Mêmes (à Choqueux) et à Ville-d'Avray, les restes alimentaires sont à déposer dans le bac brun

Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, consultez la carte en ligne www.soloisouest.fr/verre.html

FAITS MARQUANTS 2019

- **Mise en place du nouveau marché de collecte**

Au 1^{er} janvier 2019, les nouveaux marchés de collecte ont débuté pour une durée de 3 ans, en intégrant les prestations historiquement réalisées par le Syelom (collecte en apport volontaire, collecte et traitement des bennes des CTM...). Le nouveau marché est alloti de manière suivante :

- Lot n°1 : Collectes des déchets ménagers et assimilés des Directions Territoriales Est et Ouest
- Lot n°2 : Collectes des déchets ménagers et assimilés de la Direction Territoriale Nord
- Lot n°3 : Mise à disposition de bennes, enlèvement et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire

- **Elargissement des consignes de tri**

Depuis le 1^{er} Octobre 2019, il est possible de mettre l'ensemble des emballages et papiers dans le bac jaune : ainsi, les pots de yaourts, les films et les petits emballages en métaux sont désormais triés. Cela a été rendu possible grâce à l'investissement du Sycotom dans un programme de modernisation de ces centres de tri.

- **Suivi de l'expérimentation des déchets alimentaires**

En 2019, l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires débutée fin novembre 2018 dans deux villes du territoire et 10 écoles s'est étendue à 3 marchés alimentaires.

- **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

En parallèle de la mise en place du tri des déchets alimentaires dans les écoles, la Maison de la nature et de l'arbre a mené un projet de sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **Déploiement de l'offre compostage**

La Maison de la nature et de l'arbre a fait face à une très forte augmentation des demandes de composteurs, comme le montrent les résultats présentés ci-dessus.

PERSPECTIVES 2020

- **Etudes d'optimisation sur les compétences déchets et propreté de GPSO**

En 2020, plusieurs études d'optimisation ont été lancées : une sur la collecte des déchets et une sur la propreté. Ces études doivent permettre de d'adapter le service proposé aux besoins des usagers, et de définir les actions à mettre en place pour respecter les objectifs réglementaires et du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (réduction des déchets, augmentation de la part de déchets valorisés, mise en place du tri à la source des biodéchets...).

Ces études se décomposent en plusieurs étapes : diagnostic, proposition de leviers d'optimisation, chiffrage des leviers retenus, définition du plan d'actions pour la mise en place des actions. L'étude relative aux déchets est complétée par une étude sur le tri à la source des biodéchets, soutenue par l'ADEME, qui comprend une première partie de définition des gisements, suivie de propositions et de chiffrage de scénarios, ainsi que d'un plan d'actions selon la solution retenue.

- **Redéfinition du programme local de prévention des déchets**

Dans le courant du dernier trimestre 2020, un nouveau diagnostic devrait permettre de définir pour 2021 un nouveau programme local de prévention des déchets. A noter que ce bilan est réalisé en parallèle des actions de prévention mises en place lors du premier programme local de prévention et qui se poursuivent encore, en particulier la promotion du compostage sous toutes ses formes : compostage de jardin, lombricomposteur individuel, composteur en pied d'immeuble, composteur de quartier, composteur en établissement.

- **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

En parallèle de la mise en place du tri des déchets alimentaires dans les écoles, la Maison de la nature et de l'arbre porte un projet de sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **Déploiement de l'offre compostage**

La Maison de la nature et de l'arbre poursuit la sensibilisation au compostage et la distribution du matériel de compostage.

Rapport établi conformément à l'article L2224-17-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales
et
au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015